



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 6 mai 2025 à 8 h, au centre administratif de la MRC d'Arthabaska, situé au 150, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Kingsey Falls / M. Christian Côté
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard
Saint-Rosaire / M. Harold Poisson
Sainte-Élizabeth-de-Warwick / Mme Claire Rioux
Sainte-Séraphine / M. David Vincent
Victoriaville / M. Antoine Tardif
Notre-Dame-de-Ham / M. Serge Tremblay

Étant tous membres du Comité administratif.

Sont également présents à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et greffier-trésorier
Me Olivier Milot, greffier-trésorier adjoint

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres présents reconnaissent que la présente séance est tenue conformément aux dispositions des règlements numéros 234, 292 et 307.

Le préfet, M. Christian Côté, maire de Kingsey Falls, préside la séance. Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des membres du Comité administratif par une correspondance du 1er mai 2025.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - COMMUNICATIONS
- 4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 8 avril 2025
 - 4.2 - Expertise en gestion de l'information - Dépôt du rapport
 - 4.3 - Comité de gestion de l'information - Formation
- 5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE
 - 5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier
- 6 - RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 - Inspectrice régionale en bâtiment et en environnement - Confirmation d'embauche
 - 6.2 - Adjointe administrative - Confirmation d'embauche
 - 6.3 - Adjointe administrative - Confirmation d'embauche
 - 6.4 - Aménagiste - Confirmation d'embauche

CA-2025-05-
2451



No de résolution
ou annotation

- 6.5 - Chargé de projets en gestion des matières résiduelles - Fin de la période de probation
- 6.6 - Directeur des finances - Fin de la période de probation
- 6.7 - Entente de fin d'emploi - Autorisation de signature
- 7 - GESTION DU TERRITOIRE
 - 7.1 - Émission de certificats de conformité
 - 7.1.1 - Résolution PPH 2025-02 de la Ville de Victoriaville - Certificat de conformité
- 8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS
 - 9.1 - Rapport de la direction du Service de développement des communautés
- 10 - TRANSPORT COLLECTIF
- 11 - ÉVALUATION
- 12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
- 13 - CORRESPONDANCE
 - 13.1 - Le Carré 150 - 2025-2028 - Demande de soutien financier
 - 13.2 - Place aux jeunes Arthabaska - 28e édition - Demande de soutien financier
- 14 - AFFAIRES NOUVELLES
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Séance tenante, avec le consentement de tous les membres du Comité administratif, l'ordre du jour est modifié de la manière suivante :

- Modification du titre du point 6.7 - "Entente de fin d'emploi - Autorisation de signature"

Sur proposition de M. Harold Poisson, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé en laissant ouvert les Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - COMMUNICATIONS

4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 8 avril 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 8 avril 2025 a été transmis au préfet et aux membres du Comité administratif par une correspondance du 1er mai 2025.

Sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu que le directeur général et greffier-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 - Expertise en gestion de l'information - Dépôt du rapport

ATTENDU la résolution CA-2025-01-2394 octroyant le mandat d'un diagnostic en matière de gestion de l'information dans la MRC par Chuck & Co;

ATTENDU la présentation du rapport par M. Charles Cormier de Chuck & Co des principaux constats relatifs à la gestion documentaire à la MRC;

Le greffier-trésorier adjoint dépose le rapport complet et le sommaire exécutif pour considération par le Comité administratif de la MRC.

CA-2025-05-
2452



No de résolution
ou annotation

**CA-2025-05-
2453**

4.3 - Comité de gestion de l'information - Formation

ATTENDU QUE le Comité administratif a adopté la résolution CA-2025-01-2394;

ATTENDU QUE M. Charles Cormier de Chuck & Co a présenté les principaux constats relatifs à la gestion documentaire à la MRC;

ATTENDU QUE la nécessité de fonder un comité responsable de la gestion de l'information est établie;

Sur une proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu:

QU'UN comité de gestion de l'information soit mis en place et qu'il soit responsable notamment de l'application des principes en accès à l'information, de la protection des renseignements personnels, de la mise à jour périodique du plan de classification et du calendrier de conservation, de la formation en matière de gestion de l'information et de toute autre planification connexe à la gestion de l'information;

QUE ce comité soit notamment composé en tout temps des personnes occupant les postes suivants:

- Directeur général et greffier-trésorier (président);
- Greffier-trésorier adjoint (vice-président);
- Adjointe à la direction (secrétaire);
- Technicienne en gestion de l'information (secrétaire);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier

Le directeur général et greffier-trésorier fait état des dossiers en cours.

Logiciel comptable : À la séance du Conseil du 21 mai, une demande sera présentée aux membres du Conseil afin d'autoriser l'achat d'un module de facturation dans le logiciel comptable de PG solutions;

Parc Linéaire des Bois-Francis : Une demande de la famille de Me Gilles Gagnon a été présentée pour souligner la participation de ce dernier dans l'établissement du Parc Linéaire. Le préfet présente la possibilité de mettre une plaque comprenant le préfet de l'époque et le directeur général des MRC de l'Érable et d'Arthabaska. Il s'agit d'un projet de quelques centaines de dollars qui pourrait être financé directement par le pouvoir administratif, à moins que le coût ne dépasse 500 \$, auquel cas il devra être présenté au Conseil;

Projet éolien : Les municipalités participantes au projet éolien vont devoir présenter une résolution en juin en vue de la demande à la CPTAQ à venir au dossier. Une rencontre du Comité de développement énergétique est prévue le 14 mai, lors de laquelle les conventions pourront être présentées dans leur version actuelle;

Gesterra : Les contrats avec Gaudreau seront prolongés en 2026 avec une clause d'augmentation basée sur l'IPC. Tous les contrats, sauf le recyclage, vont pouvoir être renouvelés de la sorte. En raison de la présence d'ÉEQ, la filière recyclage est différente. Nous vérifierons s'il est possible de renouveler le contrat de recyclage.



No de résolution
ou annotation

**CA-2025-05-
2454**

6 - RESSOURCES HUMAINES

6.1 - Inspectrice régionale en bâtiment et en environnement - Confirmation d'embauche

(CB.10 SIMARD, Meghan)

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'inspecteur-ric(e) régional(e) en bâtiment et en environnement à temps plein pour 32 heures par semaine pour un remplacement de congé de maternité;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste le 18 mars 2025 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 24 mars 2025;

ATTENDU l'affichage à l'externe de ce poste du 18 mars 2025 au 13 avril 2025;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le 25 mars 2025;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Meghan Simard;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de Meghan Simard au poste d'inspectrice régionale en bâtiment et en environnement à compter du 14 avril 2025;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-2025-05-
2455**

6.2 - Adjointe administrative - Confirmation d'embauche

(CB.10 BUISSON, Ariane)

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'adjoint(e) administratif(ve) permanent à temps plein pour 32 heures par semaine;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste le 27 mars 2025 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 2 avril 2025;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le 3 avril 2025;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Ariane Buisson;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche d'Ariane Buisson au poste d'adjointe administrative à compter du 7 avril 2025;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation
**CA-2025-05-
2456**

**CA-2025-05-
2457**

6.3 - Adjointe administrative - Confirmation d'embauche

(CB.10 GERMAIN, Roxanne)

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'adjoint-e administratif-ve à temps plein pour 32 heures par semaine pour une durée indéterminée;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste le 18 mars 2025 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 24 mars 2025;

ATTENDU l'affichage à l'externe de ce poste du 24 mars 2025 au 13 avril 2025;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu les 24 mars et 1er avril 2025;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Roxanne Germain;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche de Roxanne Germain au poste d'adjointe administrative à compter du 28 avril 2025;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 - Aménagiste - Confirmation d'embauche

(CB.10 LAPOINTE, Anthony)

ATTENDU l'ouverture d'un poste d'aménagiste à temps plein pour 35 heures par semaine pour un contrat d'une durée de deux ans;

ATTENDU l'affichage à l'interne de ce poste le 12 décembre 2025 en vertu de la Convention collective de travail, et dont la période pour postuler se terminait le 18 décembre 2025;

ATTENDU l'affichage à l'externe de ce poste du 12 décembre 2025 au 14 janvier 2025 pour être prolongé jusqu'au 16 février 2025 et ensuite jusqu'au 6 avril 2025;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu les 25 février et 1er avril 2025;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont arrêté leur choix sur Anthony Lapointe;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par Mme Claire Rioux, il est résolu:

QUE la MRC d'Arthabaska autorise l'embauche d'Anthony Lapointe au poste d'aménagiste à compter du 29 avril 2025;

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document officiel s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation
**CA-2025-05-
2458**

6.5 - Chargé de projets en gestion des matières résiduelles - Fin de la période de probation

(Dossier CB.10 MOUHAMED SOW, Seydouna)

ATTENDU QUE Seydouna Mouhamed Sow a occupé le poste de chargé de projets en gestion des matières résiduelles à titre de salarié en probation au sens de l'article 1.02 de la convention collective entre le 21 octobre 2024 et le 21 avril 2025;

ATTENDU QUE Seydouna Mouhamed Sow satisfait aux conditions de son engagement au poste de chargé de projets en gestion des matières résiduelles et qu'il y a lieu de lui accorder dorénavant le statut de salarié régulier au sens de l'article 1.01 a) de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par M. David Vincent, il est résolu que la MRC d'Arthabaska accorde à Seydouna Mouhamed Sow le statut de salarié régulier au sens de l'article 1.01 a) de la convention collective de la MRC d'Arthabaska à partir du 22 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-2025-05-
2459**

6.6 - Directeur des finances - Fin de la période de probation

ATTENDU QUE M. Simon Piché-Bilodeau occupe le poste de directeur des finances depuis le 15 octobre 2025;

ATTENDU QUE conformément au contrat de travail, les premiers 6 mois de travail constituent une période probatoire;

ATTENDU QUE M. Simon Piché-Bilodeau satisfait aux conditions de son engagement au poste de directeur des finances et qu'il y a lieu de confirmer son embauche à ce titre;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Antoine Tardif, appuyée par M. David Vincent, il est résolu que la MRC d'Arthabaska confirme l'embauche de M. Simon Piché-Bilodeau à titre de directeur des finances rétroactivement au 15 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-2025-05-
2460**

6.7 - Entente de fin d'emploi - Autorisation de signature

ATTENDU QUE l'employé #61-0036 quitte ses fonctions en date du 1 mai 2025;

Sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu :

QUE le préfet, le directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la MRC d'Arthabaska, à signer tout document relatif à une entente de fin d'emploi pour l'employé #61-0036, afin de régler les conséquences liées à la fin d'emploi et d'autoriser le paiement de la somme entendue tel que spécifié à l'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1 - Émission de certificats de conformité

7.1.1 - Résolution PPH 2025-02 de la Ville de Victoriaville - Certificat de conformité

Sur proposition de Mme Claire Rioux, appuyée par Mme Julie Ricard, il est résolu par le Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour la résolution PPH 2025-02 afin de permettre la réalisation d'un projet en vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (2024, chapitre 2, projet de loi n° 31), celui-ci étant conforme au Schéma d'aménagement révisé ainsi qu'à son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-2025-05-
2461**



No de résolution
ou annotation

8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

9.1 - Rapport de la direction du Service de développement des communautés

Élu-es sur le conseil d'administration de STAC : Une assemblée extraordinaire pour la fusion sera réalisée dans les prochaines semaines, afin d'unir officiellement le transport collectif et le transport adapté. Une résolution est souhaitée au Conseil de mai pour nommer 5 élu-es sur le CA. Le 6^e siège est réservé à un élu de la Ville de Victoriaville. Le sujet sera abordé à l'atelier du 14 mai.

Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSIS) - Constitution du comité territorial en développement social et lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans la MRC d'Arthabaska : La Convention d'aide financière 2024-2029 de l'Alliance pour la solidarité dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été signée le 9 janvier 2025. La Table des MRC est le partenaire (mandataire) de l'Alliance pour la solidarité dans le cadre du FQIS et la ministre responsable de la Solidarité sociale.

Les cinq MRC du Centre-du-Québec sont cosignataires, avec le Comité régional en développement social du Centre-du-Québec, de la Convention d'aide financière 2024-2029 de l'Alliance pour la solidarité.

Chaque MRC doit adopter la constitution d'un comité territorial reconnu par le milieu comme responsable de la mobilisation, de la concertation intersectorielle et de la planification en développement social et lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur son territoire en nommant un élu et un membre du personnel de la MRC.

Il est suggéré de nommer le préfet pour les élus et la directrice du développement des communautés pour la MRC.

Le Carré 150 : La directrice du développement des communautés accompagnée du directeur général présentent la demande : le Carré 150 soulignera son 10^e anniversaire et lancera en juin prochain une campagne de levée de fonds avec un objectif de 2 millions \$. La campagne servira à la création d'un fonds pour le soutien aux arts de la scène et aux arts visuels. Les intérêts annuels générés par ce fonds de développement associé au Programme d'appariement de Placements Culture Québec et la tenue d'activité-bénéfice annuelle permettront des revenus dédiés exclusivement à la mise en valeur de la culture. La demande invite la MRC à titre de « partenaire visionnaire » de 150 000 \$ à raison de 50 000 \$ par année. Des réserves sont émises relativement au versement à un fonds car nous n'avons pas de garanties sur la manière dont le fonds sera géré. Il est émis comme possibilité pour la MRC de contribuer d'une autre façon comme de présenter un spectacle à portée régionale ou défrayer pour le transport d'écopiers par exemple. Le scénario de financer le tout avec le FRR est privilégiée, à l'automne 2025, au moment où l'on évaluera les possibilités budgétaires à cet effet.

Les Tigres de Victoriaville : La MRC a été approchée pour une rencontre afin de renouveler le partenariat, toutefois comme la demande de rencontre est arrivée hier, nous n'avons pas de détail.

10 - TRANSPORT COLLECTIF

11 - ÉVALUATION

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Le Carré 150 - 2025-2028 - Demande de soutien financier

ATTENDU QUE le Carré 150 fête son 10^e anniversaire et que dans le cadre de cet anniversaire Diffusion Momentum organise une collecte de fonds;

ATTENDU QUE la documentation fournie élabore notamment sur les retombées économiques et l'origine des visiteurs du Carré 150;



No de résolution
ou annotation

CA-2025-05-
2462

CA-2025-05-
2463

Le Comité administratif a l'intention d'étudier la demande dans le cadre des prévisions budgétaires du FRR pour l'année 2026 et prendra position une fois cette analyse faite.

13.2 - Place aux jeunes Arthabaska - 28e édition - Demande de soutien financier

ATTENDU l'offre de partenariat pour la 28e édition de Place aux jeunes - Arthabaska, 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. David Vincent, appuyée par M. Serge Tremblay, il est résolu de verser une aide financière de 1 500 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi Arthabaska pour l'appuyer dans la 28e édition de Place aux jeunes Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Antoine Tardif, il est résolu que la séance soit levée à 9h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Préfet

Directeur général et greffier-trésorier